



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE SENIORS

PV N° 103 CSS/21

Réunion du 25 Janvier 2023

Président : M. LECOUR Bernard

Présents : BELORGEY B. – FAORO P.

I. SENIORS LIBRE

1.1 REPROGRAMMATION MATCHS DU 22/01/2023

<u>22/01/2023</u>	25453276 Cpe Ekinsport-F Bachelard Ruffey Ste Marie Fc 1 - Chenove 1	Remis au 19/02/2023
<u>22/01/2023</u>	25453392 Coupe Crédit Agricole Olympique Chaignay 1 - Pouilly Bsk 1	Remis au 19/02/2023

Match 24871408 D3 C ST JEAN DE LOSNE 2 – GEVREY 2 se jouera le 19/02/2023

Match 24885535 D2 A ST REMY 2 – FCSG du 29/01/2023 se jouera le 12/03/2023

1.2 MATCHS REPROGAMMES

Les clubs, dont une équipe senior aura deux matches de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le district). Ce terrain de remplacement pourra être un terrain de même niveau, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire. Clubs ayant annulé deux rencontres sur leur terrain ou reporté 2 fois le même match :

ST RÉMY 2 - Prochain match concerné 12/02/2023

CHAIGNAY : Prochain match concerné 19/02/2023

RUFFEY STE MARIE : Prochain match concerné 05/02/2023

1.3 D4-PHASE PRINTEMPS

NIVEAU HAUT :

Début du championnat : la CS décide de changer la date de début de la deuxième phase la première journée se jouera le 26/02/2023

La journée 1 prévu le 12/02/2023 se jouera le 12/03/2023

A	B	C	D
CHAIGNAY	CREPAND	AUXONNE 2	DIJON ULFE 2
DIJON POUSSOT	DAIX 2	CHEVIGNY ST SR 3	FCCL 3
CHENOVE 2	GRESILLES FC 2	DIJON DINAMO 2	FONTAINE LES DIJON 3
ES MORVANDELLE	EF VILLAGES 3	EF BEAUNOISE	FCNCS 3
ST REMY 3	NOUV.ETOILE COLOMBINE	MAREY 2	LACANCHE 2
UCCF 3	PRECY	REMILLY 2	LONGCHAMP

NIVEAU BAS :

21 équipes engagées dont trois nouvelles équipes : NOLAY 2 – SAVIGNY LES BEAUNE 3 – BRESSEY 2
Trois groupes de cinq et un de six.

Début du championnat : la CS décide de changer la date de début de la deuxième phase la première journée se jouera le 26/02/2023

La journée 1 prévu le 12/02/2023 se jouera le 12/03/2023

A	B	C	D
MONTIGNY SUR AUBE	CCOF 2	SAVIGNY LES BEAUNE 2	SAVIGNY LES BEAUNE 3
FCAB 2	SACRIBAIN	ECHENON 2	SEURRE
ESVO	SOMBERNON GISSEY 2	TILLENAY 2	MANLAY 2
ENT USSE ST REMY 4	PLOMBIERES 3	BRESSEY 2	CF TALANT 2
ST EUPHRONE	VINGEANNE FC 2	NOLAY 2	DIJON DINAMO 3
TOUILLON			

1.4 COURRIERS

Ville de Dijon service Planification : nous informant de la levée de l'interdiction d'utilisation des terrains en herbe. Pris note

SPATAK BRESSEY :

Déclaration de match amical. Pris note

Demande d'un arbitre officiel ou d'un délégué pour le match 24885099 D3 GRESILLES FC – SPARTAK BRESSEY. la CS n'a pas de délégué disponible

ST REMY : match du 29/01/2023 ST REMY 2 – FCSG

St REMY à trouver un terrain de repli à CHATILLON mais à une date et heure ne convenant pas à FCSG

FCSG ne pouvant pas jouer sur son terrain celui-ci étant enneigé

La CS décide de reporter le match

REMILLY S/TILLE : Copie d'APPEL. Pris note

Courrier CDA : pas d'arbitre disponible pour le match GRESILLES FC – SPARTAK BRESSEY

II.FEMININES

D1 FEMININES

Équipes : BEAUNE – CF TALANT CF – DIJON ASPTT – DUC – ENT PARAY – MACON FC – MONTCHANIN – NEVERS 58 FC – PARON FC

1^{ière} journée : 26 Février 2023.

Coupe de Côte d'Or

Seules les équipes Côte d'Oriennes participeront à la Coupe.

Les équipes à 8 peuvent faire des ententes afin de former une équipe à 11. Elles devront envoyer leur inscription et la feuille d'entente au secrétariat du District avant le 08 Février 2023.

CRITERIUM A 8

Une nouvelle équipe : FCAB

COMPOSITION DES POULES

Poule haute (A) : VILLERS LES PORT GJF 2, EF VILLAGES 1, CHEVIGNY ST SR, FCNCS, GRESILLES FC

Poule moyenne (B) : BEAUNE, POUILLY EN AUXOIS, ST JEAN DE LOSNE, TILLES FC, ENT DIJON POUSSOTS

Poule basse (C) : VOUGEOT, LACANCHE, EF VILLAGES 2 DIJON DINAMO FCAB

Matches aller-retour

1^{ere} journée : Lundi 13 Février 2023

Dernière journée : Lundi 19 Juin 2023

COUPE SENIORS à 8

Date à déterminer suivant le nombre d'équipes à 8 qui participeront en Coupe Féminines à 11.

Les équipes à 8 peuvent faire des ententes afin de former une équipe à 11. Elles devront envoyer leur inscription et la feuille d'entente au secrétariat du District avant le 08 Février 2023.

II. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Journée du 22/01/2023

La commission :

- Prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec. La Commission Sportive valide le résultat.
- Demande aux clubs de faire le nécessaire pour la prochaine journée afin que la FMI fonctionne.

<u>22/101/20232</u>	Coupe Complémentaire Crédit Agricole DIJON DINAMO – FCCL 2
---------------------	---

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR